



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

**Quarante et unième session**

**Rome, 22-29 juin 2019**

**Rapport de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique  
(Khartoum [Soudan], 19-23 février 2018)**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*





Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**ARC/18/REP**

# **RAPPORT**

**Khartoum**  
**Soudan**  
**19-23 février**  
**2018**

# **Trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans cette publication. Les utilisations à des fins non commerciales sont autorisées à titre gracieux. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de la communication de l'Organisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>v</b>
	<b>Paragraphes</b>
<b>I. Questions liminaires.....</b>	<b>1-20</b>
<b>II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales.....</b>	<b>21-34</b>
A. La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique: perspectives et questions nouvelles.....	21-22
B. Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO: renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique.....	23-24
C. Emploi des jeunes: tirer parti des débouchés dans les secteurs agricole et rural en Afrique....	25-28
D. Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts.....	29-31
E. Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative interrégionale de la FAO sur les petits États insulaires en développement dans l'océan Atlantique et l'océan Indien.....	32
F. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national.....	33-34
<b>III. Questions relatives au Programme et au budget.....</b>	<b>35-38</b>
A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique.....	35-36
B. Réseau de bureaux décentralisés.....	37-38
<b>IV. Autres questions.....</b>	<b>39-47</b>
A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique.....	39
B. Questions finales.....	40-42
C. Autres questions.....	43-47
	<b>Pages</b>
<b>V. ANNEXES.....</b>	<b>11-20</b>
Annexe A: Ordre du jour.....	11
Annexe B: Liste des documents.....	12-13
Annexe C: Déclaration des organisations de la société civile.....	14-17
Annexe D Déclaration ministérielle.....	18-20

### États Membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République démocratique du Congo
Algérie	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Angola	Guinée-Bissau	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burkina Faso	Libéria	Seychelles
Burundi	Libye	Sierra Leone
Cabo Verde	Madagascar	Somalie
Cameroun	Malawi	Soudan
Comores	Mali	Soudan du Sud
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigeria	
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

### Date et lieu de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Première	Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième	Tunis (Tunisie), 1-10 novembre 1962
Troisième	Addis-Abeba (Éthiopie) 3-15 septembre 1964
Quatrième	Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième	Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième	Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième	Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième	Rose Hill (Maurice), 1-17 août 1974
Neuvième	Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième	Arusha (République-Unie de Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième	Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième	Alger (Algérie), 22 septembre - samedi 2 octobre 1982
Treizième	Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième	Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième	Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième	Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième	Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième	Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième	Addis-Abeba (Éthiopie) 16-20 février 1998
Vingt et unième	Yaoundé, Cameroun, 21-25 février 2000
Vingt-deuxième	Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002
Vingt-troisième	Johannesburg (Afrique du Sud), 1-5 mars 2004

Vingt-quatrième	Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006
Vingt-cinquième	Nairobi (Kenya), 16-20 janvier 2008
Vingt-sixième	Luanda, Angola, 3-7 mai 2010
Vingt-septième	Brazzaville, Congo, 23-27 avril 2012
Vingt-huitième	Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014
Vingt-neuvième	Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-8 avril 2016
Trentième	Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

### *QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL*

- *Activités prioritaires de la FAO en Afrique* (paragraphe 36 iii et vi)
- *Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés* (paragraphe 38 i, ii, iv et viii)
- *Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique* (paragraphe 39)
- *Projet de liste de questions qui pourraient être examinées à la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique* (paragraphe 40-41)

### *QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE*

- *La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique: Perspectives et nouveaux enjeux* (paragraphe 22 i, iii, iv, v et vii)
- *Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO: renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique* (paragraphe 24 iii et iv)
- *Emploi des jeunes: tirer parti des débouchés dans les secteurs agricole et rural en Afrique* (paragraphe 27 et 28)
- *Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts* (paragraphe 30 ii, iii et v et 31)
- *Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative interrégionale de la FAO sur les petits États insulaires en développement dans l'océan Atlantique et l'océan Indien* (paragraphe 32 iii, iv et vi)

## I. Questions liminaires

### **Organisation de la Conférence régionale**

1. La trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique s'est tenue à Khartoum (Soudan) du 19 au 23 février 2018. Elle comportait deux volets: une réunion des hauts fonctionnaires (19-21 février) et une réunion ministérielle (22-23 février).
2. Y ont participé 358 délégués qui représentaient 47 États Membres, dont 48 ministres et vice-ministres/sous-secrétaires, 17 ambassadeurs et les représentants de trois pays observateurs, trois observateurs autres que des pays, sept organismes des Nations Unies, trois organisations de la société civile ou organisations non gouvernementales et 12 organisations intergouvernementales.

### **Cérémonies d'ouverture**

3. La Réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte avec les allocutions de M. B. Bushara Jumaa Aru, Ministre fédéral des ressources animales de la République du Soudan, M. Abdul Ahmed Mohamed Al Ijaimi, Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan, et M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique.
4. M. Bushara Jumaa Aru a souhaité la bienvenue aux participants et a officiellement ouvert la réunion. M. Bukar Tijani a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la République du Soudan de son accueil et de l'appui fourni pour l'organisation de la Conférence. Il a pris acte du soutien du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, du Président indépendant du Conseil et du Président du Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO.
5. M. Bukar Tijani a souligné l'importance du thème de la Conférence, «*Développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires en Afrique: amélioration des moyens de production et création d'emplois décents et attrayants pour les jeunes*», en particulier dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. La cérémonie inaugurale de la Réunion ministérielle a eu lieu le 22 février. Elle a été ouverte par M. Bekri Hassan Salih, premier Vice-Président et Premier Ministre de la République du Soudan. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé une allocution de bienvenue.

### **Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur**

7. Les délégués ont élu président de la session M. Abdelatif Ahmed Mohamed Al Ijaimi, Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan. Le Président a remercié les délégués d'avoir élu le Soudan et il a également remercié la FAO pour son excellente préparation de la réunion. Il a demandé à M. Bader El Din ElShiekh M. El Hassan, Sous-Secrétaire du Ministère de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan, de présider la Réunion des hauts fonctionnaires.
8. Les participants ont élu la République du Zimbabwe à la première vice-présidence et la République de Côte d'Ivoire à la deuxième vice-présidence. Les participants ont nommé la République arabe d'Égypte rapporteur et la République de Guinée équatoriale corapporteur.

### **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**

9. Les participants à la Conférence régionale ont adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A. La liste des documents soumis à l'attention de la Conférence régionale est reproduite à l'annexe B.



### **Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies**

10. La déclaration du Secrétaire général des Nations Unies a été prononcée par Mme Marta Ruedas, Coordonnateur résident des Nations Unies au Soudan. Elle a remercié le Gouvernement de la République du Soudan et a félicité la FAO d'avoir intégré les objectifs de développement durable dans son Cadre stratégique et ses programmes stratégiques. Elle a souligné qu'il était urgent d'intensifier les investissements dans l'agriculture, afin de tirer parti des possibilités qu'offrent les systèmes agricoles et alimentaires durables en termes d'éradication de l'extrême pauvreté, de la faim et de la malnutrition, et d'appui au développement durable en Afrique. Elle a également souligné les réformes entreprises au sein des Nations Unies, dans le but de renforcer l'efficacité, et les nouvelles initiatives de partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine, visant la mise en œuvre du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et leur alignement.

### **Déclaration du Directeur général de la FAO**

11. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux ministres et dignitaires présents à la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Le Directeur général a souligné qu'après plusieurs décennies de progrès dans la lutte contre la faim, la courbe s'était inversée dans la région entre 2015 et 2016 et il a cité les principaux facteurs responsables, tels que la recrudescence des conflits, des conditions climatiques défavorables et un environnement mondial difficile. Il a souligné la nécessité d'établir un lien entre la faim, la malnutrition, la pauvreté rurale, les conflits et la migration de détresse, pour s'attaquer efficacement à leurs causes profondes, et d'adopter une approche tenant compte des conflits, qui soit également soucieuse d'aligner les mesures visant l'assistance humanitaire, le développement à long terme et l'instauration d'une paix durable.

12. Le Directeur général a indiqué que l'alignement des objectifs stratégiques de la FAO sur le Programme de développement à l'horizon 2030, était une excellente occasion pour adopter une approche globale en matière de programmation, de mise en œuvre et de suivi des progrès. Il a préconisé une approche plus cohérente et intégrée, par le biais de partenariats et d'une meilleure coordination entre les parties prenantes, qui se traduiraient par des effets de synergies et une plus grande efficacité dans la réalisation des engagements pris au titre de la Déclaration de Malabo et des ODD. Le Directeur général a réitéré l'engagement de la FAO, qui est de continuer à soutenir la région dans ses ambitions en matière de croissance inclusive et de prospérité partagée pour tous, le rôle et la contribution des petits exploitants restant au cœur des interventions de l'Organisation.

### **Déclaration du Chef du Gouvernement de la République du Soudan**

13. M. Bekri Hassan Salih, premier Vice-Président et Premier Ministre de la République du Soudan a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné le potentiel existant sur le continent africain en termes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires et a indiqué que les efforts actuels constituent une condition importante pour un avenir meilleur. Il a donné plusieurs exemples montrant la volonté du Soudan d'œuvrer dans le domaine de la transformation agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

### **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO**

14. Le Président indépendant du Conseil, M. Khalid Mehboob, n'ayant pas pu assister à la session de la Conférence régionale, l'allocution qu'il aurait dû prononcer a été lue par le Secrétaire de la Conférence régionale et mise à la disposition des délégués.

### **Déclaration du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique**

15. M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Côte d'Ivoire et Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique (ARC-29), a rappelé les recommandations formulées lors de la vingt-neuvième session et a informé les délégués des activités entreprises par le Bureau régional pour donner suite à la mise en œuvre de ces recommandations, liées à trois initiatives ambitieuses: i) l'engagement de l'Afrique pour éradiquer la faim d'ici à 2025; ii) l'intensification durable de la production et le développement des chaînes de

valeur; et iii) le renforcement de la résilience dans les zones arides. En tant que Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l’Afrique, il a rendu compte de ses activités de sensibilisation sur la nécessité d’accorder la priorité à l’agriculture afin de relever les défis de la faim, de la migration, du terrorisme, de la pauvreté et du chômage des jeunes dans le continent. Il a également contribué à renforcer le dialogue dans le secteur agricole entre l’Afrique et le reste du monde.

#### **Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)**

16. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. Mario Arvelo Caamaño, a illustré les progrès que le Comité a réalisés au cours des deux dernières années et leur pertinence pour la région Afrique. Il a présenté aux participants certaines activités clés du CSA en cours de réalisation, et a invité instamment toutes les parties prenantes à participer activement aux processus consultatifs multipartites, à fournir des ressources humaines et financières adéquates et à mettre en œuvre les recommandations et les directives du CSA aux niveaux régional et national.

#### **Déclaration de la Commissaire de l’Union Africaine**

17. Mme Josefa Leonel Sacko, Commissaire de l’Union Africaine pour l’économie rurale et l’agriculture, s’est adressée à la Conférence au nom du Président de la Commission de l’Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Elle a félicité le Gouvernement de la République du Soudan d’avoir accueilli cette manifestation et adressé des remerciements au pays hôte pour sa chaleureuse hospitalité.

18. Mme Josefa Leonel Sacko a attiré l’attention des Membres sur le travail qui restait encore à faire pour venir à bout de la faim d’ici à 2025, en partant des données de référence établies dans le premier rapport d’examen biennal. Elle a terminé son intervention en invitant instamment les pays à saisir cette occasion pour tirer des enseignements du passé et pour continuer à renforcer la coordination et les partenariats.

#### **Déclarations des représentants sous-régionaux sur les besoins des pays et des sous-régions**

19. À l’issue de la cérémonie d’ouverture de la Réunion ministérielle, le représentant de chaque sous-région a brièvement rendu compte des besoins et priorités futurs qui avaient été recensés lors des consultations sous-régionales.

#### **Déclaration du représentant des OSC sur les résultats de la Consultation des organisations de la société civile**

20. En marge de la Conférence régionale, les organisations de la société civile ont tenu leurs consultations les 22 et 23 janvier 2018. La déclaration reproduite à l’Annexe C reflète les résultats de ces consultations.

## **II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales**

### **La situation de l’alimentation et de l’agriculture en Afrique: perspectives et questions nouvelles**

21. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le document intitulé *La situation de l’alimentation et de l’agriculture en Afrique: perspectives et nouveaux enjeux* (ARC/18/2). Celui-ci faisait état des tendances relatives à la prévalence de l’insécurité alimentaire et du triple fardeau de la sous-alimentation, dont il analysait les facteurs sous-jacents, en particulier des conditions climatiques défavorables, des conflits et un environnement économique mondial difficile.

22. Les participants:

- i. se sont dits préoccupés face à l’aggravation tendancielle de la situation en Afrique, en ce qui concerne la sous-alimentation et la malnutrition sous toutes ses formes;

- ii. ont noté les défis que posent la croissance démographique rapide, l'urbanisation, les migrations et l'évolution des habitudes alimentaires, et ont souligné l'importance d'une approche globale des systèmes alimentaires;
- iii. ont réaffirmé qu'il était important d'accroître la productivité agricole, grâce notamment à l'application des innovations, aux technologies, à l'utilisation d'intrants améliorés et à la mécanisation, tout en s'attaquant aux problèmes que posent les conflits et l'insécurité, la construction de la paix et le changement climatique;
- iv. ont insisté sur la nécessité d'un accroissement global des investissements dans l'agriculture et dans d'autres biens publics, afin de favoriser une croissance et une diversification durables de la production agricole;
- v. ont souligné qu'il était important de faciliter et de renforcer la participation du secteur privé à la transformation du système alimentaire afin de mieux concrétiser les objectifs en matière de développement et de transformation rurale, notamment en donnant la possibilité aux petits exploitants agricoles de tirer parti des nouvelles chaînes de valeur, en créant des emplois pour les jeunes et en améliorant la qualité de l'alimentation des personnes;
- vi. se sont félicités que les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable soient traitées dans les programmes stratégiques de la FAO, qui favorisent une approche globale;
- vii. Les participants ont recommandé que la FAO continue de mettre à la disposition des États Membres ses connaissances et ses compétences spécialisées afin de les aider à intervenir de manière efficace face à ces tendances et aux nouveaux enjeux dans les secteurs de l'alimentation et des systèmes alimentaires, s'agissant en particulier de:
  - a. mettre au point des approches globales, multisectorielles, multidisciplinaires et régionales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes tenant compte des avantages comparatifs et visant à favoriser une croissance agricole inclusive;
  - b. s'attaquer aux incidences d'une urbanisation croissante et de la hausse des revenus sur les modes de consommation alimentaire et sur l'alimentation des personnes, notamment en misant sur l'éducation nutritionnelle, le renforcement des capacités et la sensibilisation;
  - c. mener une action efficace en termes d'éducation, de plaidoyer et d'échange de connaissances afin d'assurer une alimentation de meilleure qualité et pour prévenir la malnutrition sous toutes ses formes.

**B. Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO:  
renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture  
et des moyens d'existence ruraux en Afrique**

23. Thème biennal 2018-2019 «*Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO*» renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique (ARC/18/3). Ils ont étudié les incidences négatives du changement climatique sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence, et ont réfléchi à des approches novatrices en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, mais aussi de gestion et de réduction des risques de catastrophe pour la Région Afrique.

24. Les participants:

- i. ont souligné que le changement climatique était un facteur clé de l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires africains;
- ii. ont pris note de la grande vulnérabilité de l'Afrique face au changement climatique, et de la menace qu'il représentait pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'amélioration des moyens d'existence et pour les économies nationales;
- iii. ont rappelé que les capacités et les ressources pour mettre en œuvre les mesures nécessaires en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, de réduction

des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience des moyens d'existence ruraux étaient insuffisantes.

- iv. Les participants ont recommandé à la FAO:
- a. de continuer à aider ses Membres à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence ruraux plus résilients face aux effets du changement climatique, en s'appuyant notamment sur sa Stratégie relative au changement climatique et conformément à l'accent mis sur le changement climatique dans le programme biennal 2018-2019;
  - b. de consolider les travaux entrepris avec les pays africains concernant leurs actions prioritaires en vue de la réalisation des ODD, l'ajustement et la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), y compris la mobilisation des ressources, et l'élaboration de plans de mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique;
  - c. de faciliter le dialogue et la coordination intersectoriels entre les ministères concernés et les parties prenantes en vue d'atténuer la vulnérabilité de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux face au changement climatique.

### C. Emploi des jeunes: tirer parti des débouchés dans les secteurs agricole et rural en Afrique

25. Les participants à la Conférence régionale ont étudié le document «*Emploi des jeunes: exploiter des débouchés dans les secteurs agricoles et ruraux en Afrique*» (ARC/18/4) et engagé le débat sur les principales interventions visant à promouvoir l'emploi et la participation des jeunes dans les systèmes agroalimentaires, notamment: a) en rendant l'environnement économique plus propice; b) en permettant aux jeunes, hommes et femmes, d'acquérir les compétences et les connaissances adéquates; c) en accroissant la participation des jeunes aux processus relatifs aux politiques et d) en renforçant les liens entre villes et campagnes.

26. Ils ont souligné que le secteur agroalimentaire peut véritablement offrir des débouchés attractifs à la jeunesse africaine, en plein essor.

27. Les participants ont réaffirmé qu'il était important d'adopter une approche inclusive pour aborder les questions d'emploi des jeunes en Afrique. Ils ont encouragé les pays à:

- i. rendre l'agriculture compétitive, rentable, plus sûre sur le plan financier et social (protection sociale, filet de sécurité et systèmes de retraite), attrayante pour les jeunes et tenant compte des besoins particuliers des femmes;
- ii. faciliter l'accès aux ressources productives (terres, financements, connaissances, informations, etc.) et créer des marchés pour les jeunes femmes et hommes entrepreneurs grâce à des programmes d'alimentation scolaire et d'autres marchés institutionnels;
- iii. veiller à ce que les programmes d'enseignement et de formation fournissent aux jeunes les compétences et les connaissances qui sont appropriées pour le marché du travail et offrent des possibilités d'emploi décent dans les chaînes de valeur agroalimentaires;
- iv. promouvoir des débouchés viables et décents en matière d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes, hommes et femmes, dans les activités rurales agricoles et non agricoles afin de s'attaquer aux causes profondes de l'émigration de détresse, de renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines et de réduire l'incidence des migrations;
- v. accroître les investissements responsables en faveur des jeunes afin de moderniser le secteur agricole en encourageant l'innovation et en intensifiant l'utilisation de technologies agricoles améliorées (matérielles et immatérielles), de systèmes d'information et d'applications des technologies de l'information et de la communication (TIC), et faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques, au dialogue sur les politiques et au processus de prise de décisions les concernant;
- vi. créer un environnement commercial plus propice, notamment en permettant au secteur privé de devenir le moteur de la création d'emplois et en renforçant les associations de jeunes et les organisations centrales du secteur agroalimentaire.

28. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays à:
- i. rendre l'agriculture et le secteur agroalimentaire plus compétitifs et attrayants aux yeux des jeunes;
  - ii. adopter une approche régionale pour aborder les questions d'emploi des jeunes dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (stratégies, plateformes, etc.) et les chaînes de valeur, notamment en favorisant l'investissement, en facilitant les échanges et en améliorant la coordination et la participation aux dialogues politiques régionaux;
  - iii. formuler ou adapter des politiques et des programmes nationaux tenant compte des spécificités des jeunes.

#### **D. Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts**

29. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le document consacré à l'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts (ARC/18/5), et ont débattu de l'importance de cette question aux fins de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.

30. Les participants:

- i. ont salué le rôle important que joue la FAO en tant que plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité afin de faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre parties prenantes sur les mesures concrètes et coordonnées à prendre pour une prise en compte général de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture en vue d'améliorer la conception et de renforcer la coordination de politiques pertinentes, de l'échelon local à l'échelon international;
- ii. ont souligné que l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles joue un rôle crucial et contribue de manière décisive à la réalisation de l'objectif Faim Zéro (ODD 2), de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines) et de l'ODD 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).
- iii. ont invité les pays à renforcer la collaboration et la coordination en faveur d'une intégration plus efficace de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, y compris dans le contexte du changement climatique;
- iv. ont mis en exergue des préoccupations quant au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles;
- v. ont encouragé les pays à considérer la biodiversité comme un thème transversal des différents sous-secteurs lors de l'élaboration des politiques agricoles, de la planification des interventions menées dans le secteur agricole et de la mise en place de mesures d'atténuation du changement climatique.

31. Les participants ont recommandé à la FAO:

- i. d'encourager la promotion de la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité à l'appui de la mise en œuvre des initiatives relatives à la biodiversité;
- ii. d'appuyer la compilation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité de manière participative;
- iii. de promouvoir les connaissances, les marchés et le développement des filières d'ordre local s'agissant des semences/du matériel végétal des cultures/espèces secondaires;
- iv. d'aider les pays à gérer les liens indissociables entre la nécessité d'accroître la productivité/production et, dans le même temps, la préservation de la biodiversité.

#### **E. Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative**

**interrégionale de la FAO sur les petits États insulaires en développement dans l’océan Atlantique et l’océan Indien (ARC/18/10)**

32. Les participants:

- i. se sont félicités de la mobilisation de la FAO s’agissant d’un programme spécialement destiné à répondre aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID) et ont noté les progrès réalisés quant à la mise en œuvre des activités de l’Initiative interrégionale;
- ii. ont reconnu le rôle de chef de file de la FAO à Madagascar à l’appui des travaux relatifs aux PEID;
- iii. ont exprimé des préoccupations quant à la gestion du changement climatique, des terres et des eaux;
- iv. ont souligné les contraintes et les surcoûts que connaissent les PEID du fait de leur insularité et de la discontinuité territoriale;
- v. ont noté que les pays sans littoral à déficit vivrier pourraient tirer parti de l’expérience des PEID, en tenant compte des défis et enjeux auxquels sont confrontées les deux catégories de pays;
- vi. ont recommandé d’envisager, pour les pays sans littoral à déficit vivrier, un modèle inspiré du programme en faveur des PEID, tout en distinguant les besoins différents des deux catégories de pays.

**F. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national (ARC/18/6)**

33. Les participants à la Conférence régionale ont fait le point des éléments nouveaux et des débats récents tenus au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et ils ont réfléchi à la suite à donner dans la région Afrique.

34. Les participants:

- i. ont pris note des conclusions du CSA et ont examiné son programme de travail pluriannuel.

**III. Questions relatives au Programme et au budget**

**A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique**

35. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le rapport intitulé *Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique* (ARC/18/7), présentant les réalisations de l’exercice 2016-2017 et les propositions pour 2018-2019 et les périodes suivantes.

36. Les participants:

- i. ont reconnu l’importance du Cadre stratégique, qui donne des orientations à la FAO pour ses travaux techniques afin qu’elle puisse s’attaquer aux priorités dans la région et obtenir des résultats effectifs au niveau des pays;
- ii. se sont félicités du travail accompli au titre des programmes stratégiques ainsi que des résultats obtenus par la FAO en 2016-2017 dans le cadre des initiatives régionales et des autres principaux domaines d’activité, au regard des principales priorités mises en évidence à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l’Afrique;
- iii. ont souligné la pertinence des trois initiatives régionales et se sont dits favorables à ce que celles-ci soient poursuivies pendant l’exercice biennal 2018-2019 afin de contribuer à cibler et à orienter les travaux de la FAO concernant les priorités de la région, à savoir: l’élimination de la faim à l’horizon 2025, l’intensification durable de la production et le développement des chaînes de valeur, ainsi que le renforcement de la résilience dans les zones arides;
- iv. se sont réjouis du fait que les objectifs stratégiques de la FAO et les initiatives régionales pour l’Afrique s’inscrivaient dans le droit fil du Programme 2030 et de ses objectifs de

- développement durable, ainsi que de la Déclaration de Malabo, et ont noté la pertinence d'autres cadres, y compris l'Accord de Paris, relatif au changement climatique, et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030;
- v. ont rappelé les enjeux complexes et pluridimensionnels du développement auxquels étaient confrontés les États Membres, en particulier compte tenu des effets du changement climatique, et se sont félicités du rôle des programmes stratégiques pour ce qui était d'intégrer les travaux techniques de l'Organisation aux niveaux régional et national et de diffuser, selon qu'il convenait, les outils normatifs pertinents, notamment des directives volontaires élaborées sur des problématiques spécifiques.
  - vi. ont recommandé à la FAO:
    - a. de continuer à tirer parti des résultats et des effets de ses programmes, notamment en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, d'amélioration de la productivité et de développement des chaînes de valeur, et de renforcement de la résilience aux fins d'une gestion efficace des risques;
    - b. de renforcer son appui aux pays dans les domaines importants que sont le développement des agro-industries, l'emploi des jeunes, la gestion efficace des eaux et des sols, et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des animaux et des végétaux.

## **B. Réseau de bureaux décentralisés**

37. Les participants ont examiné le document *Réseau de bureaux décentralisés* (ARC/18/8), qui rend compte des activités menées pendant l'exercice 2016-2017 et des activités prévues pour 2018-2019. Ils se sont dits satisfaits de la mise en œuvre des décisions prises à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, ainsi que des progrès réalisés en matière de décentralisation du réseau de bureaux de pays de la FAO.

38. Les participants:

- i. ont approuvé les principes et les critères généraux proposés pour l'examen de la couverture des bureaux décentralisés de la FAO en adoptant des dispositions souples, comme convenu à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique et à la cent cinquante-quatrième session du Conseil de la FAO;
- ii. ont reconnu qu'il convenait de se pencher sur les travaux de la FAO visant à apporter aux Membres l'appui dont ils ont besoin, en fonction, notamment, de leur situation au regard du revenu et en consultation avec les gouvernements des pays concernés;
- iii. ont pris note de l'examen des modèles de dotation en personnel des bureaux de pays, afin de bénéficier et d'une représentation adéquate, avec les ajustements requis par les besoins émergents des pays, et se sont félicités à la perspective d'un nouvel examen à la lumière des critères adoptés par d'autres organismes des Nations Unies;
- iv. ont souligné l'importance d'une représentation adéquate, qui rende possible une présence, un fort engagement et une capacité de mobilisation de ressources à l'appui du programme de terrain de la FAO, notamment de son élaboration et ont demandé que cette question fasse l'objet d'un examen ultérieur;
- v. ont pris acte des efforts déployés pour renforcer les partenariats nationaux et internationaux avec les principales parties prenantes, afin de fournir un appui plus efficace sur le terrain;
- vi. se sont félicités du fort accent mis par l'Organisation sur les activités menées au niveau des pays, dont les résultats ont été présentés lors de la célébration du quarantième anniversaire de nombreuses représentations de la FAO dans la région;
- vii. ont salué l'initiative du quarantième anniversaire, qui était une occasion de renouveler l'engagement qu'a pris l'Organisation d'être durablement présente sur le terrain;
- viii. ont souligné qu'il faudrait continuer à donner la priorité aux partenariats et accroître la mobilisation de ressources au niveau décentralisé, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en maintenant une collaboration étroite avec les

organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome et les autres institutions du système des Nations Unies.

#### **IV. Autres questions**

##### **A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique (ARC/18/9)**

39. La Conférence régionale a pris note du «*Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique*» (ARC/18/9), qui lui a été présenté pour information.

##### **B. Questions finales**

##### **Liste des thèmes proposés pour la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique**

40. La conférence régionale a examiné les sujets suggérés à l'issue des débats qui ont découlé des consultations sous-régionales. Les sujets ont été regroupés et quatre thèmes ont été proposés, à savoir:

- i. Les ODD dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts en Afrique - tirer parti des investissements, des politiques et des partenariats en faveur de la faim zéro et des moyens d'existence, de la croissance, de l'emploi, de la résilience et de la consolidation de la paix;
- ii. Les ODD dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts en Afrique - tirer parti des investissements, des politiques et des partenariats;
- iii. La transformation agricole et rurale en Afrique - Promouvoir le secteur agroalimentaire et l'intégration régionale au service du développement rural, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'emploi, du commerce intracommunautaire et extracommunautaire des produits agrosylvopastoraux et halieutiques;
- iv. La transformation agricole et rurale en Afrique - Promouvoir l'inclusivité du secteur agroalimentaire et l'intégration régionale.

41. Les participants ont demandé au Groupe Afrique des représentants permanents, au Secrétariat de la Conférence régionale et au Président de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique d'examiner les propositions afin de prendre une décision finale sur le thème de la trentième et unième session de la Conférence régionale.

##### **Date et lieu de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique**

42. Les participants sont convenus que la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique se tiendrait en République du Zimbabwe, en 2020. Le Zimbabwe a remercié les participants de cette proposition et il a accepté d'accueillir la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2020. Les dates exactes seraient fixées d'un commun accord par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale.

##### **C. Autres questions**

##### **Table ronde ministérielle**

43. Une Table ronde ministérielle s'est tenue le vendredi 23 février 2018 et s'est penchée sur les thèmes suivants: i) le Programme 2030 et ses ODD: croissance durable de l'agriculture et transformation rurale en Afrique; ii) l'objectif Faim zéro; iii) le quarantième anniversaire des Représentations de la FAO dans les pays



**Déclaration ministérielle de Khartoum**

44. À l'issue de la Conférence, les ministres ont adopté la Déclaration ministérielle de Khartoum.

**Adoption du rapport**

45. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par le Rapporteur.

**Clôture de la Conférence régionale**

46. Dans son allocution finale, le Directeur général de la FAO a félicité les participants pour le niveau élevé de leur participation et le caractère constructif de leurs débats et les a remerciés d'avoir réaffirmé leur volonté d'atteindre l'objectif Faim zéro en Afrique d'ici à 2025.

47. Au nom du Président de la République et du peuple de la République du Soudan, M. Faisal Hassan Ibrahim, Assistant du Président de la République du Soudan, a remercié la FAO des efforts qu'elle déploie pour éliminer la faim et la pauvreté, promouvoir des systèmes résilients et faire face aux questions liées à l'emploi et à la migration des jeunes. Il a réaffirmé que son pays était solidaire de l'action que l'Organisation mène dans ce sens et a remercié les participants de la Conférence de la confiance dont ils avaient honoré la République du Soudan.

## V. ANNEXES

### Annexe A. Ordre du jour

#### I. QUESTIONS LIMINAIRES

1. Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Allocution du Directeur général de la FAO
4. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Déclaration du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
6. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
7. Déclarations des représentants des groupes sous-régionaux sur la hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions
8. Résultats de la consultation des organisations de la société civile

#### II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALES ET MONDIALES

9. La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique: perspectives et questions nouvelles
10. Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO: renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique
11. Emploi des jeunes: tirer parti des débouchés dans les secteurs agricole et rural en Afrique
12. Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts
13. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national
14. Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement dans l'océan Atlantique et l'océan Indien

#### III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

15. Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique
16. Réseau de bureaux décentralisés

#### IV. AUTRES QUESTIONS

17. Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Afrique
18. Projet de liste de questions qui pourraient être examinées à la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
19. Date et lieu de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
20. Questions diverses

Examen et approbation du projet de rapport de la Conférence régionale

Table ronde ministérielle

**Annexe B. Liste des documents** (<http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc30/documents/fr/>)

**DOCUMENTS DE SESSION**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ARC/18/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/18/2	La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique: perspectives et questions nouvelles
ARC/18/3	Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO: renforcer la résilience pour atténuer la vulnérabilité extrême de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux en Afrique
ARC/18/4	Emploi des jeunes: tirer parti des débouchés dans les secteurs agricole et rural en Afrique
ARC/18/5	Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts
ARC/18/6	Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national
ARC/18/7	Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique
ARC/18/7/Annexe Web 1	Vue d'ensemble des programmes stratégiques de la FAO
ARC/18/7/Annexe Web 2	Contribution des résultats obtenus dans la région Afrique aux objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2016-2017
ARC/18/7/Annexe Web 3	Contribution planifiée des résultats obtenus dans la région Afrique aux cibles associées aux produits des objectifs stratégiques de la FAO pendant l'exercice biennal 2018-2019
ARC/18/8	Réseau de bureaux décentralisés
ARC/18/9	Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/18/10	Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement et l'Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement dans l'océan Atlantique et l'océan Indien

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ARC/18/INF/1	Note d'information
ARC/18/INF/2/Rev.1	Calendrier provisoire
ARC/18/INF/3/Rev.1	Liste provisoire des documents
ARC/18/INF/4	Allocution du Directeur général de la FAO
ARC/18/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ARC/18/INF/6	Déclaration du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/18/INF/7	Rapport de synthèse sur les recommandations des organes régionaux de la FAO
ARC/18/INF/8	Rapport sur les recommandations formulées à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/18/INF/9	Année internationale des légumineuses (2016)
ARC/18/INF/10	Résultats de la Réunion régionale de la FAO sur les biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition en Afrique subsaharienne
ARC/18/INF/11	Résultats du colloque régional sur les systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition
ARC/18/INF/12/Rev.1	Lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique
ARC/18/INF/13	Note sur les manifestations parallèles et les consultations sous-régionales
ARC/18/INF/14	Table ronde ministérielle – « <i>Le Programme 2030 et ses ODD: croissance durable de l'agriculture et transformation rurale en Afrique</i> »
ARC/18/INF/15	Faim Zéro
ARC/18/INF/16	Quarantième anniversaire des représentations de la FAO dans les pays

## **Annexe C. Déclaration des organisations de la société civile**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués et Observateurs, Mesdames et Messieurs,

Nous, les 36 délégués des petits et moyens exploitants agricoles, des femmes et des jeunes des zones rurales, des pêcheurs, des travailleurs agricoles, des éleveurs, des peuples autochtones, des peuples sans terre, des consommateurs et des ONG, représentant des organisations de la société civile (OSC) nationales, régionales et internationales de 23 pays, nous sommes réunis à Khartoum (Soudan) les 22 et 23 janvier 2018, en prévision de la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Nous sommes reconnaissants à la FAO des efforts qu'elle déploie pour offrir à la société civile une tribune où débattre collectivement de nos relations, de nos difficultés et des demandes que nous voulons adresser à l'Organisation et à ses Membres, tout en nous donnant la possibilité de débattre de certaines questions pertinentes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous regrettons que dans l'ordre du jour de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique l'accent ne soit pas mis plus nettement sur les questions touchant les femmes et les filles rurales, mais nous nous félicitons des initiatives actuelles de la FAO en faveur de systèmes de production durables et de systèmes alimentaires qui contribuent au renforcement de l'ensemble de l'économie et de la société des zones rurales, à l'insertion professionnelle des jeunes dans les divers sous-secteurs de l'agriculture, à la protection et à la promotion de la biodiversité, ainsi qu'à l'amélioration de la résilience face au climat.

Malgré la volonté et les efforts de la FAO, la nécessité de donner une suite efficace et durable aux recommandations de la consultation précédente demeure au cœur de nos préoccupations. Par ailleurs, de nombreuses recommandations faites jusqu'à présent n'ont toujours pas été prises en compte aux niveaux national, sous-régional et régional.

Nous nous félicitons des efforts communs déployés par les organisations de la société civile, les organisations des Nations Unies et les gouvernements pour faire proclamer la Décennie de l'agriculture familiale, que l'Assemblée générale des Nations Unies a décrétée en novembre 2017.

Toutefois, nous notons la persistance ou l'émergence de défis qui compromettent les espoirs qu'ont fait naître les initiatives en cours.

- Nos gouvernements lancent encore des signaux contradictoires, cautionnant l'accaparement et la destruction de nos terres, de nos sols, de nos forêts, de nos eaux, de notre biodiversité et d'autres ressources, ainsi que la suppression des moyens d'existence de ceux que nous représentons; se rendant complices de campagnes massives d'évictions forcées; accélérant la mainmise de grandes entreprises sur nos processus démocratiques; enfin érodant la transparence et l'obligation redditionnelle de nos institutions et de nos programmes publics.
- En Afrique, la faim et la malnutrition sont encore endémiques, et force est de constater que même si les gouvernements ont largement reconnu le droit à l'alimentation et à la nutrition, la plupart d'entre eux n'ont pas adopté de mesures rigoureuses et cohérentes pour inscrire ces droits dans leurs constitution et leur législation. En même temps, on continue d'ignorer la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

- La multiplication et l'intensification des conflits socio-politiques, armés et non armés, y compris le terrorisme, constituent un obstacle majeur à l'accès aux bassins de production, à la mobilité et au commerce intrarégionaux, une situation qui contrarie, voire anéantit, les stratégies, les efforts et les mesures touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- L'absence de volonté politique et l'échec des politiques visant à optimiser les potentialités et l'inclusion des 20 millions de jeunes qui entrent dans la vie active chaque année, ajoutée aux conditions de vie déjà défavorables de la jeunesse africaine, ne fait qu'aggraver les facteurs complexes qui, directement ou indirectement, déterminent la migration et l'exode rural des jeunes.
- Dans les politiques publiques actuelles, l'impasse qui est faite sur de grands secteurs stratégiques de la production, tels que les pêches, le pastoralisme et les forêts, qui font vivre une vaste proportion des sociétés africaines et sont intrinsèquement liés à leur identité culturelle, pénalise considérablement les conditions de vie, les stratégies de réduction de la pauvreté et les tentatives de diversification des sources de revenus réalisées localement.
- La persistance et l'intensification de la persécution et de la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme dans tout le continent, ainsi que l'absence de législations nationales fortes protégeant leurs droits.

C'est pourquoi, à l'issue de deux journées de débat dans le cadre de la consultation des organisations et mouvements de la société civile, **nous invitons instamment nos gouvernements à prendre les mesures ci-après:**

1. Mettre fin à l'accaparement des ressources, qui porte atteinte aux communautés agricoles et pastorales, aux communautés vivant de la pêche et aux populations tributaires des forêts, et opter pour une gestion équitable des ressources (naturelles, matérielles, financières) en renforçant les droits communautaires et les politiques de partage des avantages et en promulguant des réglementations strictes, qu'il faudra veiller à faire appliquer. Nous leur demandons en particulier d'inclure le droit à l'alimentation et à la nutrition dans leur constitution et autres réglementations, de ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de mettre en place des cadres et des réglementations juridiques visant à garantir le droit à un consentement libre, préalable et éclairé.
2. Renforcer et/ou adopter des politiques pour établir et protéger les systèmes pastoraux et soutenir les stratégies communautaires d'autogestion des ressources naturelles et pastorales, afin d'assurer des conditions de cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et les éleveurs pastoraux.
3. Prouver leur engagement en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et de la protection des intérêts des communautés locales, par l'élaboration et/ou la mise en place de réglementations et de cadres législatifs adéquats, fondés sur les instruments juridiques pertinents existants, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives du CSA sur la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans, le traité contraignant sur les sociétés transnationales adopté par les Nations Unies, etc.
4. Mener une action systématique de structuration des sous-secteurs agricoles, fondée sur l'application de conventions et de politiques favorisant la promotion et la protection des systèmes alimentaires, dans le cadre d'un nouveau système de gouvernance alimentaire. Les achats et la consommation des produits locaux seront ainsi encouragés, ainsi que la mobilisation de crédits budgétaires suffisants dans l'agriculture, susceptibles d'attirer rapidement des investissements responsables dans le domaine des infrastructures agricoles et rurales.

5. Réglementer les activités des entreprises transnationales et les obliger à répondre de toute complicité et/ou complaisance à l'égard d'abus et de violations des droits de l'homme, en veillant tout particulièrement à ce que, dans le cadre du soutien que ces entreprises apportent à des projets agricoles à grande échelle, les évaluations d'impact concernant les droits des femmes soient rendues obligatoires, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales.
6. Créer des mécanismes plus efficaces et soutenus afin d'assurer la participation et l'inclusion des jeunes dans les processus d'élaboration des politiques aux divers niveaux, et d'harmoniser les politiques ayant des incidences directes ou indirectes sur les jeunes. Des ressources seront en outre nécessaires pour financer l'agriculture, la création de valeur ajoutée et de services et le développement rural, en misant sur l'accroissement de l'investissement responsable et l'amélioration des infrastructures.
7. Élaborer des réglementations qui garantissent la protection et le bien-être des défenseurs des droits de l'homme. Si un cadre juridique est déjà en place, les gouvernements doivent s'engager à le faire appliquer et à éviter toute action susceptible d'entraîner des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme et la criminalisation de leurs actions légitimes.
8. Prendre des mesures volontaristes en faveur d'une paix et d'une sécurité durables au sein de nos sociétés et veiller à l'application des dispositions juridiques et au bon fonctionnement des mécanismes prévus pour faire porter aux auteurs de guerre la responsabilité de leurs agissements. Par ailleurs, les gouvernements doivent mettre en place des stratégies efficaces pour aider concrètement les communautés déplacées touchées par des conflits, ainsi que celles qui reviennent dans leurs territoires d'origine, et leur permettre de retrouver rapidement leurs moyens d'existence et leur bien-être.
9. Nous adressons une demande spéciale aux gouvernements, afin qu'ils instaurent les conditions permettant aux petits exploitants de s'organiser librement et de manière autonome, et qu'ils créent le cadre juridique dont ceux-ci ont besoin pour que leurs organisations soient reconnues et puissent dûment représenter leurs intérêts et contribuer au développement.

Par ailleurs, **nous exhortons la FAO à prendre les mesures ci-après:**

10. Élaborer des instruments en matière de politiques d'intensification agricole durable et résiliente et des lignes directrices pour combattre la dégradation des terres et des forêts, prônant par exemple le recours au Cadre de l'Union africaine sur le pastoralisme, afin d'inciter les gouvernements à prendre des mesures efficaces et à renforcer les capacités des organisations de la société civile, en vue de promouvoir l'échange d'expériences, tant sur le plan pratique que stratégique.
11. Élaborer des politiques et des stratégies visant à soutenir la transition agro-écologique au sein des systèmes alimentaires et assurer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets en renforçant les capacités des réseaux d'OSC et des institutions publiques, pour mieux analyser et maîtriser les enjeux du changement climatique et adopter des mesures adéquates.
12. Plus que jamais, en collaboration avec les représentants de nos organisations, mettre en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation qui soient accessibles, pertinents et utilisables au sein de la FAO et des OSC, en vue de présenter les résultats ainsi obtenus durant la prochaine consultation.

**À la FAO et à nos gouvernements, nous demandons ce qui suit:**

13. Appliquer/adopter des politiques et réglementations internes pour veiller à ce que l'utilisation des ressources n'aille pas à l'encontre du bien-être des communautés cibles et de l'ensemble de la société et utiliser ou mettre en place des mécanismes internes aptes à soutenir une paix et une sécurité durables dans le monde, et à fournir une aide à ceux qui sont déplacés par la guerre, les conflits armés et le terrorisme, ainsi qu'aux personnes déplacées qui retournent dans leurs foyers.

**Enfin, nous nous engageons:**

14. À travailler avec nos gouvernements à la résolution des contradictions inhérentes aux cadres politiques, en faveur des intérêts des populations et de la nature et à intégrer l'adaptation et l'atténuation dans nos stratégies face au changement climatique.
15. À participer de manière volontariste et déterminée aux tribunes qui sont ménagées à divers niveaux, dans le but de diminuer l'influence des grandes entreprises sur des processus démocratiques qui devraient être souverains et de mettre fin à l'impunité des entreprises transnationales et des gouvernements qui se rendent coupables d'abus et de violations des droits de l'homme.
16. À élever la voix contre la violence provoquée par la guerre, les conflits armés et le terrorisme, sous toutes ses formes, à élaborer et soutenir des mesures concrètes de solidarité envers ceux qui sont touchés par la guerre, les conflits armés et le terrorisme, et à s'efforcer sans relâche de parvenir à une paix et une stabilité durables au sein de la société.
17. À créer et favoriser des plateformes réservées aux jeunes, au sein desquelles ils puissent dialoguer, échanger leurs expériences, divulguer et reproduire plus largement leurs expériences positives. En même temps, nous renforcerons les capacités des jeunes par le mentorat, la formation et les échanges, leur donnant ainsi des atouts pour qu'ils puissent saisir les nouvelles possibilités offertes dans l'agriculture, les chaînes de valeur et les services, et accéder à des fonds publics et autres.
18. Soutenir des approches fondées sur les personnes, visant à assurer le suivi des actions du secteur public et du secteur privé, et à évaluer leurs incidences sur la société et l'environnement.

Mesdames et Messieurs, nous louons encore une fois les efforts et les initiatives de toutes les parties concernées, qui ouvrent des possibilités de dialogue, d'analyse des politiques et d'action collectives, particulièrement en ce qui concerne la planification de la coopération de la FAO avec les États africains pendant les deux années qui viennent.

Au nom des organisations représentées à la Consultation régionale de 2018 sur la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, nous osons espérer que vous-mêmes et vos équipes accueillerez favorablement l'analyse, les demandes et les propositions que nous soumettons en toute sincérité et espérons avoir de nombreuses occasions de collaborer concrètement avec vous durant la période à venir.

**Khartoum, le 23 février 2018**



## **Annexe D. Déclaration ministérielle**

Nous, ministres de l'agriculture, chefs de délégation et autres participants à la Réunion ministérielle de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique à Khartoum (Soudan),

*Prenant acte* des progrès accomplis et des enseignements tirés dans le domaine de la promotion du développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires en Afrique à la lumière des objectifs de développement durable, de la Déclaration de Malabo sur le Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 et du *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)*,

*Saluant* l'appui et la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la réalisation de nos priorités en matière de développement,

*Soulignant* que les Africains méritent un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et un état de bien-être, avec la vision d'une Afrique libérée de la faim et de la malnutrition, tout en *reconnaissant* le rôle décisif que les gouvernements peuvent jouer pour faire avancer les programmes de travail relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en vue de résultats concrets,

*Conscients* que les systèmes alimentaires et agricoles durables en Afrique procurent des avantages directs dans l'infléchissement des facteurs négatifs actuellement à l'œuvre à l'encontre des domaines de la santé publique, de l'emploi décent des jeunes, de l'éducation et du développement économique et social,

*Convaincus* qu'il est primordial que toutes les parties prenantes redoublent d'efforts et agissent de concert pour parvenir à enrayer l'aggravation actuelle de la situation et permettre à l'Afrique d'atteindre son objectif de Faim zéro,

*Se félicitant* de l'occasion qui leur est donnée de partager leur expérience sur des questions fondamentales, comme l'agriculture durable, l'éradication de la faim et la résilience,

*Reconnaissant* combien il est important de suivre une approche globale des systèmes alimentaires pour lutter contre le triple fardeau de la malnutrition et d'envisager les enjeux que représentent les conflits et la sécurité, la consolidation de la paix et le changement climatique, qui sont autant de facteurs d'insécurité alimentaire en Afrique,

*Reconnaissant* qu'il était nécessaire de mettre au point des approches globales, multisectorielles, multidisciplinaires et régionales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes tenant compte des avantages comparatifs et visant à favoriser une croissance agricole inclusive et durable,

*Conscients* qu'il est possible de promouvoir le développement du secteur privé en améliorant les systèmes d'incitation à l'investissement dans les chaînes de valeur alimentaires et agricoles durables,

*Encouragés* par les résultats positifs obtenus par le Fonds fiduciaire africain de solidarité, qui a aidé à accroître les revenus des petits exploitants et à stimuler l'emploi des jeunes grâce à la mise en commun de connaissances,

*Considérant* que la biodiversité est une question intersectorielle s'agissant de l'élaboration des politiques et de la planification des interventions menées dans le secteur agricole ainsi que de la conception de mesures d'atténuation du changement climatique,

*Prenant note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités au titre de l'Initiative interrégionale relative aux petits États insulaires en développement (PEID),

*Conscients* des défis que doivent relever les pays à déficit alimentaire et sans littoral,

*Avons pris note du caractère inclusif du Programme de développement durable à l'horizon 2030;*

*Avons pris note* en outre des points de convergence et des liens entre le Programme 2030 et la Déclaration de Malabo s'agissant des questions liées à la réduction de la pauvreté, au développement agricole ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

*Avons également pris note* de la Déclaration des Ministres de l'agriculture, de l'élevage et des pêches des pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui a été adoptée lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres le 14 décembre 2017;

*Avons réaffirmé* notre engagement d'éliminer la faim en Afrique à l'horizon 2025 et de continuer à mettre en œuvre les politiques et programmes qui permettront de juguler l'aggravation de la situation en Afrique en ce qui concerne la sous-alimentation et la malnutrition sous toutes ses formes;

*Avons affirmé* notre engagement:

- i) de mettre en place des politiques et stratégies porteuses, en mobilisant et en allouant des ressources suffisantes ainsi qu'en canalisant les capacités institutionnelles pour favoriser une mise en œuvre accélérée de systèmes alimentaires et agricoles durables selon une approche intégrée et coordonnée;
- ii) d'accroître la productivité agricole, notamment grâce à l'application des innovations, aux technologies, aux systèmes d'informatiques, aux technologies de l'information et de la communication, à l'utilisation d'intrants améliorés et à la mécanisation;
- iii) d'adopter des politiques et programmes visant à accroître les investissements responsables en faveur des jeunes afin de moderniser le secteur agricole, en faisant participer les jeunes à la formulation des politiques et aux dialogues et processus de prise de décisions qui les concernent;
- iv) de promouvoir des débouchés viables et décents en matière d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes, hommes et femmes, dans les activités rurales agricoles et non agricoles afin de s'attaquer aux causes profondes de l'exode rural de détresse, de renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines et de réduire l'incidence des migrations;
- v) de promouvoir un environnement commercial plus propice, pour encourager le secteur privé à s'engager davantage pour jouer le rôle de moteur de création d'emplois, en renforçant les associations de jeunes et les organisations principales du secteur agroalimentaire;
- vi) de renforcer notre collaboration et la coordination en faveur d'une intégration plus efficace de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, y compris dans le contexte du changement climatique;

*Avons appelé* les pays africains à intensifier leur appui et de contribuer à la constitution du capital du Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire et *avons également appelé* à une large participation au Forum de mobilisation de ressources qui aura lieu au cours du deuxième semestre de 2018;

*Nous sommes félicités* de la mobilisation de la FAO s'agissant d'un programme spécialement destiné à répondre aux besoins des petits États insulaires en développement;

*Nous sommes déclarés favorables* à une intervention pour répondre aux besoins des pays à déficit alimentaire sans littoral;

*Avons adressé* nos remerciements au Gouvernement de la République du Soudan pour son excellent accueil de la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

**à Khartoum (République du Soudan),  
le 23 février 2018**